



# CRITÈRES DU PROGRAMME INCITATIF POUR LES CHASSEURS DÉBUTANTS

## OBJECTIFS :

1. Récompenser et mettre en lumière les chevaux de haute qualité et leur performance en compétition;
2. Sensibiliser à l'importance des propriétaires dans le sport équestre national tout en montrant et récompensant leur soutien de l'industrie;
3. Encourager les propriétaires et le corps entraîneur à participer au développement des chevaux de chasse au moyen de ce programme en communiquant de l'information sur les récompenses et les mesures incitatives disponibles et en favorisant le progrès des chevaux et des propriétaires pendant tout le programme.

## DIVISIONS DISPONIBLES :

Chasseur pré-débutant bas (Première année PD) 3' (0,9 m)

Chasseur pré-débutant haut (Deuxième année PD) 3'3" (1 m)

Débutant première année 3'6" (1,07 m)

Débutant deuxième année 3'9" (1,14 m)

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX POUR 2026 :

1. Tous les chevaux doivent appartenir à des citoyennes ou citoyens canadiens.
2. Les chevaux doivent être inscrits dans le programme. Il n'y a aucun frais pour s'inscrire en 2026.
3. Ce programme sera accueilli par les compétitions classées Or de CE du 1er janvier au 15 octobre de chaque année.
4. Les compétitions qui ne sont pas sanctionnées Or ou Platine par CE ne seront pas prises en compte.
5. Seuls les résultats des chevaux inscrits dans le programme seront compilés.
6. Les compétitions équestres désigneront la dernière épreuve d'obstacles comme étant la ronde incitative de pointage des chasseurs débutants, et les notes devront être attribuées par les juges et annoncées. Si la ronde finale est désignée comme une ronde polyvalente, alors la deuxième épreuve d'obstacles de la division sera désignée comme la ronde incitative.
7. Une copie signée de la [fiche du juge](#) et de la liste de départ de l'épreuve doivent être envoyées à [theridge.ca@gmail.com](mailto:theridge.ca@gmail.com) à des fins de suivi dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de la compétition.
8. Les bourses et les prix seront envoyés au ou à la propriétaire au dossier, à moins d'indication contraire sur le formulaire d'inscription transmis à CE. Les renseignements bancaires doivent être soumis à CE avant le 1er novembre de chaque année.



## POINTS ACCORDÉS POUR LE CLASSEMENT :

1<sup>er</sup> – 10 points  
2<sup>e</sup> – 8 points  
3<sup>e</sup> – 7 points  
4<sup>e</sup> – 6 points  
5<sup>e</sup> – 5 points  
6<sup>e</sup> – 4 points  
7<sup>e</sup> – 3 points  
8<sup>e</sup> – 2 points

## LES CLASSEMENTS NE REFLÉTANT PAS L'ENTIÈRETÉ DE LA QUALITÉ, DES POINTS SUPPLÉMENTAIRES SONT ACCORDÉS :

Pour les notes de 85 et plus = 10 points  
Pour les notes entre 80 et 84,99 = 8 points  
Pour les notes entre 75 et 79,99 = 5 points  
Pour les notes < 75 aucun point

## POINTS BONI SUPPLÉMENTAIRES POUR UN GRAND NOMBRE D'INSCRIPTIONS :

> 25 inscriptions = 10 points  
15-24 inscriptions = 8 points  
10-14 inscriptions = 5 points  
3-9 inscriptions = 2 points  
< 3 inscriptions = aucun point

Bonus en argent de fin de saison offert par CE envoyés directement à la ou au propriétaire :

Cheval en tête de chaque division - 2000 \$ Deuxième - 1000 \$

Troisième - \$750

Par ailleurs, les trois premiers recevront un badge numérique sur leur enregistrement du cheval à la fin de chaque saison de compétition.

## INSCRIPTION :

Formulaire Smart Sheet : <https://app.smartsheet.com/b/form/019f61fd1ef777579cb9f79be024e11e>